

0400005N
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE JEAN ROSTAND
AVENUE JEAN ROSTAND
40130 CAPBRETON
Tel : 0558721196

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4-1

Annule et remplace l'acte n° 4 - 2019-2020

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/09/2019

Réuni le : 08/10/2019

Sous la présidence de : Michael Dordain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2019

Numéro de la DBM : 11

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

valide la DBM n°11 pour vote avec :

une sortie d'inventaire des 2 mono brosse pour une valeur de 997€ unitaire,
un prélèvement sur fond de roulement de 9 679.29€ pour : l'admission en non valeur de créances de cantines (72.90€ irrécouvrable par l'huissier pour janvier/avril 2018 et 56.90€ pour des créances inférieures au seuil de recouvrement voté précédemment en CA), 500€ pour le don à l'association Cirque, 3000€ pour la réparation des casiers élèves, 6049.49€ pour réimputer le matériel technologique indûment imputé sur les ressources numériques pédagogiques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0